



## Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 25 Avril 2022

*Président : M. Pierre LONGERE.*

*Présent : M. Jean Pierre HERMEL*

*Excusé(e)s : Mme Abtisse HARIZA et M. Vincent CANDELA.*

### COUPE DE FRANCE 2022/2023

---

#### **OUVERTURE DES ENGAGEMENTS :**

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 de la Coupe de France » (seniors libres).

**Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.**

**Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS :**

*Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2022 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.*

*Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.*

**Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :**

*« Compétitions » / « Engagements » / « saison 2022/2023 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.*

**La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2022 (dernier délai).**

**Droits d'engagement : 52 Euros.**

### COUPE DE FRANCE 2022/2023

---

- Qualifiés au 7<sup>ème</sup> tour fédéral : 19 équipes.
- 1<sup>er</sup> tour de qualification : Dimanche 28 août 2022.

### **Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY :**

---

La finale de la Coupe Nationale Futsal aura lieu le dimanche 22 Mai 2022 à 15H00 à la salle de l'Escale à Arnas (69).

### **Coupes LAuRAFoot :**

---

Dans sa réunion du 20 septembre le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

### **Dotations maillots :**

Le port des maillots fournis par la ligue aux équipes est obligatoire jusqu'à la finale.

Pour rappel : les finalistes de la Coupe LAuRAFoot se verront offrir un jeu de maillots, shorts et chaussettes pour disputer la finale.

### **Terrains :**

Pour les demi-finales des 2 compétitions (se jouant à 11) et à titre exceptionnel, les clubs recevant ne disposant pas d'un terrain T4 (conformément au règlement) pourront demander une dérogation à la commission régionale des coupes.

**Informations :** Le Bureau Plénier étudiera une revalorisation des dotations coupes régionales féminine et futsal édition 2022/2023 lors d'une prochaine réunion.

### **Masculine :**

#### **1/2 finales : 15 mai 2022 :**

- FC Echirrolles – Grenoble Foot 38 (2)
- F. Bourg en Bresse P. 01 (2) – FC Chamalières (2)

**Finale le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 18h30.**

### **Dotations masculines 2021/2022 :**

Perdants :

- ¼ Finale : 1000 euros
- ½ Finale : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 150 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club.

Finaliste :

- 4 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 50 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club

### **Féminine :**

#### **1/2 finales : le 1<sup>er</sup> mai 2022 :**

- Clermont Foot 63 – Ol. Valence
- Ol. Lyonnais (2) – Cebazat sp

**Finale le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 16h00.**

Pour les deux compétitions, l'ordre des rencontres est défini par l'art. 4.2 du règlement de la compétition.

### **Dotations Féminines 2021/2022 :**

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

## Art 4 – Modalité de l'épreuve coupe féminine :

*Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.*

*Article 4.3*

- a) *Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.*
- b) *Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve. Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8eme de finale de la Coupe Régionale intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.*

## **COUPE LAuRAFoot Futsal Georges VERNET :**

---

**1/2 finales : Jeudi 26 mai 2022 (Ascension)**

**Finale le 18/19 juin 2022.**

### **Dotations Futsal 2021/2022 :**

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

### **Extrait de PV du Bureau Plénier du 29 Novembre 2021**

3-2 : Tours régionaux des coupes nationales et Coupes LAuRAFoot.

*Le protocole des compétitions régionales et départementales prévoit expressément que lorsqu'une équipe ne peut pas disputer, lors des tours préliminaires gérés par la Ligue, un match de Coupe de France du fait de cas de COVID, le match ne peut être reporté et l'équipe considérée a match perdu pour reporter le bénéfice de la victoire et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse :*

*« Pour la Coupe de France, ..... le club est retiré de la compétition. »*

*Rien n'étant vraiment précisé pour les autres coupes (nationales ou régionales), le Bureau Plénier décide que pour toutes les rencontres encore concernées :*

*Qu'à compter du 29/11, pour tous les matches qui ne peuvent se dérouler du fait de cas COVID, l'équipe considérée aura match perdu pour reporter le bénéfice de la victoire et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse.*

*Si les 2 équipes sont concernées, les 2 auront match perdu, même si cela doit avoir pour conséquence de compter un exempt pour le tour suivant.*

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance